

Et les shaddocks pompaient...

La flambée du baril de pétrole remet-elle en cause nos comportements ? Notre intérêt soudain et collectif pour les biocarburants ne traduit-il pas une course folle, toujours vers l'avant, plus qu'une réelle alternative au pétrole ? La crise énergétique devrait être l'occasion d'une prise de conscience générale sur les nécessaires changements sociaux que la situation environnementale nécessite. Ne doit-on pas s'interroger sur notre mode de consommation qui oblige des producteurs de Normandie à exporter leur lin en Chine pour que le textile chinois revienne sur nos étals signer l'arrêt de mort de nos dernières entreprises de textiles ? J'ai bien peur que notre motivation pour ce type d'énergie est pour nous l'occasion de sauter sur un nouveau puits et de recommencer à pomper sans fin, à l'image des shaddocks.

Les biocarburants ne sont pas une alternative au pétrole. Les champs de colza, tournesol, betteraves, consommateurs d'intrants, ne remplaceront pas les champs de pétrole. Un hectare de colza produit environ 800 litres d'huile ; soit moins de 50 heures de fonctionnement d'un tracteur.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'y intéresser ! Au contraire. Ces 50 heures de fonctionnement d'un tracteur, c'est négligeable à l'échelle de la France, mais pas à l'échelle de la ferme. D'autant plus quand le sous-produit du colza fournit les tourteaux qui remplaceront le soja. A l'échelle de la ferme, le colza c'est de l'énergie produite localement, et de l'énergie qui n'est pas consommée.

Le bois énergie est encore plus démonstratif du potentiel de ces nouvelles sources d'énergie : les organisateurs de la filière estiment que les plaquettes de bois, du fait de leur volume, ne doivent pas parcourir plus de 15 kilomètres entre le point de production et la livraison. Le bois est par nature une énergie locale, consommée localement ; c'est la certitude d'emplois et de richesses localisés sur le territoire.

Une autre piste prometteuse de production d'énergie est la valorisation de nos champs de déchets. C'est une ressource que nous n'avons même pas à semer ! Encore faut-il recueillir un assentiment local, dans un contexte où le phénomène NIMBY - "Not in My Backyard", "pas dans mon jardin", se développe.

Notre recherche de nouvelles énergies doit être guidée par le souci de créer des filières locales, attachées au territoire, dans une optique économe et respectueuse de l'environnement. En bref, une logique de développement durable. Les agriculteurs ne deviendront sans doute pas producteurs d'énergie comme ils sont devenus producteurs de porcs, de lait ou de céréales. Ils doivent comme tout un chacun réapprendre en revanche à économiser et valoriser les ressources locales.

Laurence le Métayer-Morice, agricultrice à Pommerit-le Vicomte

> dans ce numéro

- p 2 : **rubrique OGM, et actualités Cedapa**
- p 3 : **produire du colza pour l'huile et les tourteaux**
- p 4, 5, 6 et 7 : **zoom sur la filière émergente du bois-énergie**
- p 8 : **Assemblée générale du Cedapa**

> rendez-vous

- **du 3 au 8 octobre** : voyage d'études en Allemagne du Nord avec Nature et Culture : énergie, construction, déchets, le développement durable en pratique. Renseignements et inscriptions à Nature et Culture, Tél/Fax : 02.97.84.70.27- contact@nature-et-culture.org - Coût 750 €
- **9 octobre** : la fête des **Voisins de Paniers**. MIR (Mené Initiatives rurales) et Voisins de Panier organisent une journée festive au GAEC Ma Vallée à Plouguenast. Au programme, randonnée musicale à 10h, marché de producteurs toute la matinée, atelier cuisine et atelier pain. **Le midi, repas à base de produits locaux de qualité** (10 € adulte, 5 € enfant). L'après-midi, un **débat autour de l'évolution de l'agriculture par rapport au commerce local** et animations pour enfants. Réservations auprès de Cécile Boscher : 02.96.33.89.20
- **15 octobre** : visite de sept paysans cubains dans deux fermes du Cedapa
- **20 octobre** : séminaire "Systèmes fourragers, systèmes d'élevage et travail", organisé par l'Association française de la production fourragère.
- **17 novembre** : "La prairie dans l'assiette, alimentation animale et qualité des produits bovins". Lycée agricole Le Robillard, près de Caen. Renseignements : www.prairiales-normandie.com
- **7-8 décembre** : **3R, rencontre autour des recherches sur les ruminants**. Au programme : de nombreux résultats de recherche, de la reproduction des vaches laitières à la conduite d'élevage



■ Le Cedapa interpelle les vacanciers sur les OGM

Deux séries de banderoles sont venues semer le doute sur les OGM sur la route des vacances.

Sur la route de Pléneuf-Val-André (photo ci-dessus) avec le message : Une Bretagne sans OGM, c'est aussi notre affaire, consommons sans OGM

Sur la route de Plouguenast : Les OGM coûtent très cher - ça rapporte quoi ? - ça rapporte à qui ?

■ Un colza transgénique autorisé pour 10 ans en Europe

Le colza GT73, résistant au glyphosate pourra désormais être importé dans l'Union européenne, et entrer dans l'alimentation animale. Jusqu'à présent, seuls deux maïs OGM étaient autorisés.

■ Des hectares de maïs OGM en France ?

"Dans le Sud-Ouest, on sait que des agriculteurs ont acheté leurs semences en Espagne. Ils les plantent dans leur champ et vendent leur production de l'autre côté des Pyrénées pour l'alimentation animale. Cette pratique n'a rien d'illégal. Cependant, cette absence d'information est très dommageable, car elle empêche tout contrôle des risques de contamination des cultures classiques par les OGM. Les seules déclarations faites par les agriculteurs font état de 500 ha, mais la superficie réelle est sûrement supérieure". C'est le Figaro du 6 septembre qui révèle cette entrée des OGM en France. Une entrée clandestine qui est due au fait que la France n'a pas transposé la directive 2001/18 qui encadre la culture des OGM. Les cultivateurs de maïs OGM inscrits au catalogue européen n'ont ainsi aucune déclaration obligatoire à remplir, et aucune règle particulière à respecter.

■ Une loi sur les cultures d'OGM annoncée pour l'automne

« Il existe un problème de l'usage

commercial des OGM a reconnu le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau, le Gouvernement proposera une loi à l'automne, qui permette de sortir de la situation ». Trois points dans la réglementation font débat : la définition des règles de coexistence entre les cultures OGM et les autres cultures conventionnelles, bio, terroir : la question de la responsabilité (qui paie en cas de contamination par les cultures OGM) ; et le taux maximal acceptable présent accidentellement dans les denrées font l'objet d'après discussions (l'Espagne l'a fixé à 0,9% et l'Allemagne à 0,1%).

■ Une mauvaise herbe génétiquement modifiée découverte en Angleterre

Le colza OGM de Bayer a transmis son gène de tolérance à un herbicide à une moutarde sauvage très courante au Royaume Uni. «C'est une information sérieuse», reconnaît Antoine Messéan, vice président de la Commission de Génie biomoléculaire et directeur de recherche à l'Inra, dans le Nouvel Observateur du 1^{er} septembre. Une information sérieuse, voire même dérangeante, car l'Inra après des années de recherche, avait justement conclu à la quasi impossibilité d'un tel croisement spontané des gènes du colza avec les plantes sauvages comme la moutarde, la ravenelle et la navette.

> **actu cedapa**

■ Valoriser les fourrages produits sur la ferme et limiter sa dépendance protéique

Gérard Losc, de la Chambre d'agriculture, interviendra à cette journée de formation du 18 octobre. Au programme : travail sur la ration hivernale des participants, avec une particulière attention à l'enrubannage ou l'ensilage d'herbe et de céréales immatures, la betterave, le trèfle violet, la luzerne... L'objectif est de bien adapter sa ration aux besoins du troupeau et de savoir équilibrer sa ration.

■ Adapter son moteur à des carburants plus économes

Le 6 octobre, initiation à l'adaptation d'un réacteur Pantone sur son moteur ; le 13 octobre initiation sur la production d'huile et de tourteau de colza.

Le 20 octobre et le 3 novembre, deux journées de formation sur le Pantone, destinées à ceux qui ont déjà suivi la session d'initiation. L'objectif : monter un réacteur Pantone sur son moteur.

■ Ferme ouverte chez Ludovic Billard, à Laurenan, le 13 octobre

Cette ferme ouverte est organisée par l'Adage et le syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais, avec la participation du Cedapa. La visite de l'exploitation s'accompagnera d'un échange sur la place de l'herbe dans les systèmes laitiers. L'Adage profite de la sortie de son étude sur les résultats technico-économiques des fermes laitières herbagères, "la rentabilité est dans le pré", pour promouvoir l'herbe dans les bassins versants de l'Ille-et-Vilaine.

■ 50 vaches, au lieu de 40

C'est officiel depuis le 10 août 2005. Le seuil de déclaration installations classées est porté à 50 vaches laitières.

■ Bandes enherbées

Les petits producteurs pourraient être concernés par les bandes enherbées en 2006.

■ Indemnité compensatoire de couverture de sols (ICCS)

L'ICCS concerne les exploitations situées en zone d'action complémentaire (ZAC). La demande d'aide est à déposer avant le 15 novembre à la DDA. Le montant est de 30 euros/ha pour la campagne 2005-2006.

■ Aux pays-Bas, c'est 250 kg d'azote par ha de SAU pour les herbagers

Les élevages bovins ayant au moins 70% d'herbe pourront utiliser 250 kg d'azote d'origine animale par hectare sur les surfaces en herbe, au lieu de 170 kg/ha. Bruxelles a en effet accepté la demande de dérogation des Pays-Bas.

■ Des résidus d'asulame dans le miel ?

L'application d'herbicides à base d'asulame sur des prairies pourrait être à l'origine de la présence de sulfanilamide dans certains échantillons de miels suisses. La revue suisse de l'agriculture publie les résultats d'une recherche qui révèle des teneurs élevées dans les fleurs de dents-de-lion après un traitement herbicide.

Le colza, du semis à la graine

Le Cedapa anime un travail sur la culture et la valorisation du colza (huile et tourteaux), en partenariat avec MIR (Mené Initiatives Rurales) et la FDCuma. L'objectif : réduire les intrants sur la culture du colza. Premiers pas de formation chez Patrick Colleu à Plessala.



Le groupe d'agriculteurs a bénéficié des interventions de Fernand Cabaret, agriculteur à Ploëzal, et de Jean Raimbault, du Cetiom (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains).

Le colza est implanté en général après une céréale à paille. Le labour peut être précédé d'un léger déchaumage, afin d'épuiser le stock de graines d'adventices et éviter le dessèchement du sol. *"Je labore toujours pour implanter du colza, afin de maîtriser au mieux les rumex et les chardons, et le plus rapidement possible, après les premières levées qui succèdent à la moisson, pour laisser à ma terre le temps de se reposer avant la préparation du lit de semence"*, insiste Fernand. Le labour permet d'avoir une terre meuble ; le passage d'un rouleau ou culti-pack donne un lit de semence bien rappuyé pour une bonne implantation de cette petite graine.

Ne pas semer trop dense

Le semis est en effet la clé de la réussite de la culture : il faut toujours semer relativement tôt (du 25 août au 10 septembre, date butoir), afin de favoriser un développement précoce permettant une bonne entrée dans l'hiver. Le désherbage se fait toujours en post semis/pré levée (selon nos intervenants), c'est-à-dire aussitôt le semis. Le semis se fait chez Fernand et Patrick à 45-50 grains par m². Trop dense selon Jean Raimbault : *"10 à 15 pieds par m² à la sortie de l'hiver est l'objectif à atteindre : 20 à 25 graines par m² suffisent au semis !"* De plus, moins le colza est dense, moins il est sensible à l'élongation, la verse et aux maladies cryptogamiques. La difficulté est de réussir à semer à si faible dose. Si besoin, une des solutions préconisée par le Cetiom est de diluer la semence avec de l'anti-limaces.

Selon le Cetiom, la levée est à surveiller de près après

le semis ! Un anti-limace peut être appliqué à titre curatif : attention, intervenir dès les toutes premières traces de limaces. Fernand effectue toujours un léger passage de vibro avant le semis, *"afin de détruire un maximum d'œufs de limace"*. Concernant l'anti-limace utilisé, choisir de préférence un métaldéhyde (ex : Métarex), moins destructeur des lombrics que les matières actives du groupe des carbamates (ex : Mesuroil Pro, Fluxol, Skipper). Côté ravageurs, par exemple la grosse altise, le risque reste relativement peu fréquent en Bretagne : il faut suivre les avertissements agricoles de la protection des végétaux.

Au printemps, la reprise de végétation du colza peut être l'occasion d'un apport de lisier ou d'engrais soufré. Fernand apporte 200 kg de sulfonitrate (soit 60 kg de soufre et 52 d'azote) : *"le soufre favorise la fécondation des fleurs"*. A noter que *"le colza se remet très bien des blessures occasionnées par le passage du tracteur et de la tonne"*.

Un culture qui valorise la matière organique

Dans ces mêmes moments, un désherbage (rattrapage) peut être réalisé sur les adventices moins maîtrisables (folle avoine...). Fernand Cabaret intervient *"systématiquement avec un fongicide courant avril, au moment de la floraison, afin de protéger la plante à titre préventif contre les différentes maladies telles que le Sclerotinia"*. Il est important de bien suivre la culture à cette période (avril) et de prendre garde aux différentes attaques d'insectes possibles, tels le charançon du bourgeon terminal, les pucerons cendrés..., contre lesquels seule une intervention curative est préconisée par Jean Raimbault.

Les deux cultivateurs ne remettent le colza sur la même parcelle que tous les 4 ans minimum, mais les préconisations du Cetiom sont plus drastiques : *"la culture de colza ne devrait jamais revenir sur la même parcelle avant 5 - 6 ans, dans le but d'éviter une pression trop forte des maladies cryptogamiques et une sélection des adventices développant des résistances aux herbicides"*.

Pour gérer les repousses de colza, Fernand Cabaret attend que *"toutes les graines de colzas aient germé avant d'envisager le labour pour la culture suivante"*.

Guillaume Grasset, Cedapa

Les maladies cryptogamiques

peuvent être dans certains cas maîtrisées par le choix variétal (cas du phoma). Aviso, Campala, Expert, Kosto, Mendel, par exemple, sont des variétés très peu sensibles.

Pour d'autres maladies qui n'ont pas de sensibilité variétale, comme le sclerotinia, la parade est d'ordre agronomique (densité pas trop élevée...) ou bien chimique.

Le colza permet de rallonger la rotation

sur les terres éloignées dédiées aux cultures. Il valorise bien les terres à bas potentiel. La racine pivotante du colza permet, en outre, un bon décompactage naturel du sol. Enfin, le colza produit beaucoup de biomasse, et restitue aussi beaucoup de matières organiques.

Le colza peut être biné comme une plante sarclée,

selon le Cetiom (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains), en semant avec un écart de 80 cm (ce qui fait 12-15 pieds par m²). Le colza a en effet une très grande faculté à se ramifier.

La filière bois-énergie naît des chaudières fermières

Des fermes qui se chauffent au bois

Le développement de la filière bois énergie passe d'abord par l'équipement en chaudière des agriculteurs. Exemple à Plounévez-Moëdec, où Sylvie et Gaby Le Troadec viennent de franchir le pas.



"Une chaudière rustique", avec une trémie d'un mètre cube

A Kerevern, sur la commune de Plounévez-Moëdec, Gaby et Sylvie Le Troadec ont en tout 12 km de haies (soit environ 20 km linéaires). Des haies qu'ils ont entretenues et replantées. Ce qui n'est pas commun : *"les gens de notre génération et les plus jeunes ne veulent plus entendre parler du bois : ils ont roulé sur leur tronçonneuse, et n'en*

ont pas racheté !" L'entretien des haies se fait désormais au lamier, "on pousse tout dans le coin du champ et on brûle ou on laisse pourrir".

Gaby et Sylvie utilisent depuis des années le bois de la ferme pour chauffer la maison. La chaudière est performante (six cordes par an pour l'eau chaude et le chauffage de 150 m²), mais peine un peu en fin de circuit. Et il y a la contrainte de *"commencer la journée par démarrer le feu"*. D'où l'idée de passer au bois déchiqueté, sans attendre que la vieille chaudière rompe, parce que *"choisir une chaudière à bois déchiqueté, cela ne peut pas se faire dans l'urgence"*. Côté maison, le confort est identique à celui des autres énergies fossiles, *"le chauffage est plus régulier qu'avec une chaudière à bois classique"*. Côté ferme, le bois déchiqueté permet de diminuer le travail, *"tu divises le travail de bûcheronnage par quatre par rapport au bois bûche"*, et de ne plus rien brûler : *"tu augmentes ton rendement volume de 30 %, et même 50% sur du noisetier"*. Le bilan énergétique du bois déchiqueté est donc très positif même en intégrant le broyage : *"il faut 1,5 litres de fuel pour broyer un m³ de plaquettes, qui fournit une énergie équivalente à 80 litres de fuel"*.

Quatre fois moins de travail

Car la première voie de valorisation des haies, c'est d'abord l'équipement en chaudières des agriculteurs ! *"Il faut au moins savoir que ça existe, pour y réfléchir dès que sa chaudière fatigue"*, insiste Gaby. Avec ses 20 km linéaires de haies, la ferme de Gaby et Sylvie peut produire 180 m³ de copeaux humides par an (soit 25% à 30% de moins en copeaux secs). Les besoins de chauffage et d'eau chaude de la maison sont estimés à 38 m³ de copeaux humides, ce qui correspond à un peu plus de 250 mètres linéaire de haies. Gaby et Sylvie peuvent donc produire plus de quatre fois leur

consommation annuelle : de quoi développer aussi l'approvisionnement d'autres chaudières individuelles ou collectives. Gaby livre d'ailleurs son surplus pour la chaudière communale de Cavan, mais le matériel de livraison et les installations mal adaptées rendent l'opération trop longue : *"on doit réfléchir à l'acquisition de matériel pour permettre aux agriculteurs de livrer facilement"*.

Il manquait pour l'instant un gros broyeur pour assurer les chantiers : *"avec une alimentation manuelle, un chantier de broyage demande trop de main d'œuvre"*, mais des solutions s'ouvrent. Les gros broyeurs à grappins ont un rendement de 25 m³ à l'heure, à condition de bien préparer le chantier : *"il faut bien ranger les branches en tas parallèles, sans tasser"*. La qualité du broyeur doit aussi assurer la régularité des copeaux : *"certaines chaudières y sont sensibles"*. Pour chauffer sa maison toute l'année, il ne faut pas plus que : *"4 heures de tronçonnage, 2 heures de tracteur pour ranger les branches et 2 heures de broyeur"*. Les copeaux de bois doivent ensuite sécher pendant trois à quatre mois sous un hangar.

Anticiper le remplacement de la chaudière

Dans le Centre-Bretagne, plusieurs agriculteurs se sont regroupés pour acheter des chaudières et Gaby s'y est greffé : *"on a choisi un modèle rustique, sans électronique, sans carte informatique, avec un seul moteur électrique et un ballon d'eau chaude incorporé"*. Comme toute chaudière, elle comporte un brûleur et un corps de chauffe. Dès que le corps de chauffe passe en dessous de 80°C, la chaudière se réalimente automatiquement par une trémie d'un mètre cube, à laquelle on ajoute en général un mètre cube de rehausse, pour n'alimenter la chaudière que tous les quatre jours environ. Ces chaudières ont un rendement de plus de 85%, quand les chaudières classiques plafonnent à 40%. Côté coût, l'investissement initial reste élevé, de l'ordre de 8 000 euros à charge de l'agriculteur (voir tableau ci-contre). Cependant l'économie réalisée sur le combustible permet aujourd'hui de compenser cette différence en moins de cinq ans.

Pour les ruraux non agricoles, il y a encore beaucoup de barrière à l'installation de chaudière à bois déchiqueté : l'investissement initial, le stockage, la livraison des plaquettes, plus fréquente, parce que les particuliers n'ont pas de matériel de chargement, les interrogations sur la pérennité de la filière bois déchiqueté. Autant d'obstacles qui appellent une organisation d'une filière bois énergie.

● Du 5 au 8 octobre, le Tour de l'énergie, en Bretagne. On pourra voir à Plélo une chaudière bois, à Trédaniel du solaire thermique. Le 5 octobre en Trégor et Centre-bretagne aura lieu l'inauguration de chaufferies automatiques au bois.

Organisé par l'Adème et le Conseil régional

Renseignements au 0820 820 466

> repères

100 mètres linéaires de haies produisent environ de 15 à 40 m³ de copeaux humides

Le copeau humide va perdre en 25 et 30 % de son volume en séchant

L'entretien des haies, ça s'apprend !

Benoît Allain a appris à gérer ses haies grâce à un plan de gestion du bocage¹, un dispositif expérimental du Conseil Général des Côtes d'Armor.

"Quand, en 2002, j'ai monté mon projet de séchage de foin par le bois énergie, le Conseil Général m'a proposé un plan de gestion du bocage". Histoire de s'assurer que le projet n'allait pas menacer la ressource. Car Benoît Allain, installé en lait à Ploubezre avec son père, est un précurseur dans le domaine du bois énergie : c'est chez lui que sont installées les deux premières chaudières à bois déchiqueté des Côtes d'Armor, une pour sa maison, l'autre pour son séchage en grange de foin. "Le plan de gestion du bocage vise à l'entretien, la reconstitution et la réhabilitation des haies, explique Benoît, et surtout j'apprends un nouveau métier, la haie. Un métier que je n'ai pas appris à l'école... surtout pas à l'école..."

Cinq après-midi ont été nécessaires avec le technicien pour faire le diagnostic des haies existantes : "tous les tronçons ont été mesurés, on a identifié les arbres remarquables, les tronçons trop dégradés". Autant d'éléments qui ont permis d'élaborer un programme d'action sur cinq ans. Un programme qui a permis à Benoît Allain de faire évoluer de nombreuses pratiques : changer de place à des clôtures trop près des talus, laisser des arbres morts pour la biodiversité, apprendre à couper un talus à blanc pour le remettre en état...

Ces pratiques comportent parfois des contraintes supplémentaires : "on ne fait plus tout le bois d'une parcelle en une fois, mais seulement deux ou trois tronçons à la fois, et on y revient trois ans plus tard". Idem pour les bordures de ruisseau : "il faut couper les saules qui détruisent la berge, mais sur trois ans, pour éviter de dénuder le ruisseau". Chaque année, il y a une journée obligatoire à passer avec le bûcheron, pour faire le point des travaux programmés : "on fait un tour avec

lui, on repère les arbres à garder, ceux qu'il faut mettre en bois d'oeuvre". Une journée pendant laquelle Benoît continue d'apprendre à éviter les erreurs : "quand il y a une touffe de châtaignier, on prend souvent le rejet du centre... Alors qu'il faut plutôt prendre un rejet placé sur le côté, pour éviter qu'en poussant il ne soulève la souche". Il apprend aussi à repérer le merisier, un bois d'oeuvre coûteux, dans ses haies : "avant on a fait des bûches avec !" Benoît a aussi replanté presque 2 km de haies depuis qu'il est installé pour atteindre en tout 17 km de haies sur la ferme, pour 76 ha de SAU.

Le Conseil Général lui assure un financement annuel de ces actions, en fonction de ce qui est réalisé : "il y a un barème pour l'épareuse, pour l'entretien..." Un vrai contrat donnant-donnant : "ce n'est pas comme le CTE qui est administrativement très lourd. Avec le plan de gestion du bocage, quand tu ne peux pas aller dans une parcelle une année, tu le dis et tu ne touches pas la subvention". Le Conseil Général vient contrôler que le travail est fait et paie en fonction du réalisé. Sans compter que Benoît a la satisfaction d'un travail fait dans "les règles de l'art" : "l'épareuse, beaucoup la passent sur le haut du talus, alors que si tu ne passes que sur le côté, il y a un resemis naturel de bois !" Et les talus "sont bourrés de vipères". Et quand les voisins lui font remarquer "qu'à voir ses talus, on ne dirait pas qu'il a une épareuse", Benoît se dit que cette fois "le travail est bien fait !"

NG, Cedapa

¹ Le plan de gestion du bocage est un dispositif expérimental du Conseil Général 22. Il concerne deux agriculteurs des Côtes d'Armor et est actuellement en cours d'évaluation. On en saura plus en janvier 2006.

■ le bois énergie, incompatible avec le lamier ?

"On pense qu'entretenir les haies de noisetier au lamier, c'est facile et c'est pas cher. On se trompe ! Il vaut mieux embaucher un bûcheron 30 euros l'heure pour faire l'entretien de la haie une fois tous les neuf ans, que passer au lamier une fois tous les trois ans". Sans compter que le lamier ne permet pas une valorisation du bois, et que l'utilisation systématique du lamier change la structure des haies et compromet toute leur valorisation future : risque de développement de maladies, difficulté de former des arbres de haut jet. Les agriculteurs du Trégor, impliqués dans la démarche bois énergie, se battent auprès du bassin versant du Léguer, pour obtenir les mêmes soutiens pour l'entretien des haies à la tronçonneuse qu'au lamier. En attendant qu'on mette un frein à une pratique abusive du lamier qui menace le bocage.

Comparaison économique entre le fioul et le bois déchiqueté pour le chauffage d'une maison individuelle

	fioul	bois déchiqueté
Chaudière	3800 €	11 000 €
Installation	2500 €	2500 €
Total installation	6300 €	13 500 €
Crédit d'impôt	600 €	4 642 €
	15% chaudière basse température	
Subvention région/département		1250 €
Investissement final	5700 € HT	7608 € HT
Combustible	900 €/an	484 €/an
	2000 l à 0,45 €/litre	22 m3 à 22 €/m3 sec
	soit 4,5 cts d'€/kWh	soit 2,4 cts d'€/kWh
Economie annuelle de combustible de 416 € / an		

Le différence de coût d'investissement entre le bois et le fioul est compensée en cinq ans grâce à l'économie de combustible. Ce calcul réalisé par AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) n'a pas été mis à jour de l'augmentation du coût du fioul, ni de celle du crédit d'impôt !

Les agriculteurs bénéficient, en tant que particuliers, d'un crédit d'impôt de 40% depuis le 1^{er} janvier 2005, crédit d'impôt qui va être porté à 50%, selon les dernières déclarations du Premier Ministre. Ce crédit d'impôt ne vaut que pour l'achat de la chaudière. Les agriculteurs bénéficient en plus du plan bois énergie, financé par les quatre Conseils Généraux bretons, et le Conseil Régional. Ce plan permet d'aider l'installation de la chaudière (installation, raccordement hydraulique et électrique, réseau de chaleur enterré, cheminée) à hauteur de 50%.

Livrer du bois comme on livre des céréales

La filière bois énergie s'organise petit à petit et lève un à un les obstacles techniques. Exemple d'un groupe précurseur dans les Côtes d'Armor : Trégor bois énergie.

■ Quatre groupes costarmoricains sur le bois-énergie

- Centre-Bretagne : le Kreizh Breizh bois-énergie, qui regroupe une quinzaine d'agriculteurs du Finistère, Côtes d'Armor et Morbihan. 4 chaudières installées
- MIR (Mené Initiatives Rurales) : 2 chaudières installées
- Trégor Bois énergie : 4 chaudières installées, d'autres en projet
- Goëlo Bois énergie : association créée au printemps, avec environ 10 agriculteurs ; 4 projets.
- et des initiatives plus individuelles...

■ Neuf projets de chaufferies-bois sont à l'étude en Côtes d'Armor (sur les 26 projets bretons)

- 2 projets de réseaux de chaleur enterrés, un en cours de réalisation à Plouaret (500 kW), l'autre à Belle-Isle-en-Terre (500 kW)
- Plénée-Jugon : le collège (200 kW)
- Tressignaux : la maison de la petite enfance (70 kW), en cours de construction
- Lannion : la piscine (500 kW)
- Rostrenen : les écoles primaire et maternelle et les bâtiments sportifs (150 kW)
- Saint-Goueno : 12 logements locatifs et la salle des fêtes (80 kW)
- Plestin-les-Grèves : établissement d'accueil des personnes âgées (300 kW)
- Pommerit-le-Vicomte : le centre culturel

"Le bois a forcément un avenir. Il pousse plus vite qu'on le ramasse". A l'origine de l'association Trégor Bois Energie, des agriculteurs qui croient que "ceux qui ont préservé leurs baies ont une source potentielle de revenu, vu l'évolution du coût de l'énergie. Sans trop de boulot supplémentaire, parce qu'il faut de toute façon entretenir les baies", explique Gaby Le Troadec. Gaby rêve que la question rituelle sur les fermes ne soit plus "combien t'as de quota ?", mais "combien t'as de linéaire de baies ?" Bref, que le handicap devienne une richesse. Sans compter que "le bois, que tu le brûles au fond du champ ou pour te chauffer, c'est la même quantité de CO₂". Le rêve leur semble donc très accessible grâce au bois déchiqueté, à condition de rendre plus faciles les chantiers, en terme de pénibilité et de main d'oeuvre, ce qui passe par l'acquisition d'un gros broyeur, avec grappin.

Du broyeur à la filière

La réflexion autour du broyeur va être l'occasion de construire le groupe avec différents partenaires, potentiellement utilisateurs du broyeur : des agriculteurs bien sûr, mais aussi des collectivités et des paysagistes. Un paysagiste de la région de Lannion est prêt à investir, mais attend que le marché se précise ; parallèlement, une Cuma régionale envisage aussi cet achat... "On a passé deux ans sur ce projet de broyeur", analyse Benoît Allain, "désormais on veut se concentrer sur l'approvisionnement des chaudières collectives et individuelles. On trouvera toujours quelqu'un pour broyer".

Une analyse que partage Murielle Douté de Aile (Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement) : des prestataires privés disposent déjà de gros broyeur, et une Cuma régionale est en passe d'investir.

Parallèlement, l'association se fait la main : "on a beaucoup expérimenté, beaucoup appris sur la qualité du matériel pour avoir de bonnes plaquettes, sur la façon d'organiser les chantiers de broyage... : comment bien ranger le bois, ne pas mélanger les essences, donner un petit coup de tronçonneuse sur les grosses fourches". Un apprentissage qui s'appuie sur des premiers chantiers menés avec des broyeurs manuels : "depuis les premiers chantiers



Une installation au bois peut avoir une autonomie aussi importante qu'une installation au fuel.

on a diminué le temps de broyage par huit". Même chose pour les chaudières. Benoît Allain a acheté une des premières chaudières d'un constructeur, "depuis il en a posé 100 !" Désormais les chaudières sont pré-réglées, les conditions de leur bon fonctionnement (qualité de plaquettes ou tirage de la cheminée) sont connues. Bref ceux qui se lancent désormais n'ont plus à essayer les plâtres. Pour Benoît, l'efficacité du système n'est désormais plus à démontrer : "l'an passé, j'ai produit 16 000 litres d'équivalent fuel en 20 heures de tronçonnage, 7 heures de tracteur et chargeur et 6 heures de broyage. Tu veux encore que je te démontre que c'est rentable ?" Cet important travail de terrain est relayé au niveau régional par l'association Aile : "on a commencé à travailler sur une charte qualité de plaquette : cela part de la qualité du broyeur et surtout de son entretien mais aussi de la qualité du stockage".

On a fini d'essayer les plâtres

Trégor Bois énergie travaille, avec un stagiaire, à définir différentes organisations possibles pour la filière : stockage des plaquettes, livraison... "L'association n'a pas vocation à tout faire, elle veut au contraire s'entourer de partenaires compétents". "C'est une construction collective et évolutive", rajoute Hélène Floch de l'AFIP Bretagne, qui a accompagné le groupe ; "l'image de la future filière s'est modifiée à mesure de l'acquisition de nouvelles données". L'organisation de la filière est d'autant plus importante que les élus du Trégor participent activement à l'association et que les réalisations de chaufferie, comme les projets fleurissent dans le Trégor (voir encadré). Le bois énergie a en effet tout pour séduire : "les plaquettes

de bois ont une masse volumique dix fois inférieure au fuel : ça veut dire qu'on doit faire dix fois moins de route qu'avec le fuel. On estime qu'il ne faut pas dépasser 15 km entre le point de stockage et le point de livraison", explique Benoît Allain. Un handicap ? "Au contraire, rétorque Benoît, les élus sont sûrs que l'investissement dans le bois énergie créera de l'emploi et de la richesse localement !" Reste que l'engagement des élus peine à se généraliser : "on est souvent face à une bonne conscience politique, analyse Murielle Douté de Aile. Les élus vont rarement plus loin que de chauffer de petites structures. Or dans ce cas les coûts sont importants en génie civil pour le silo de stockage des plaquettes et la plate-forme d'accès des camions".

Energie locale, valorisée localement

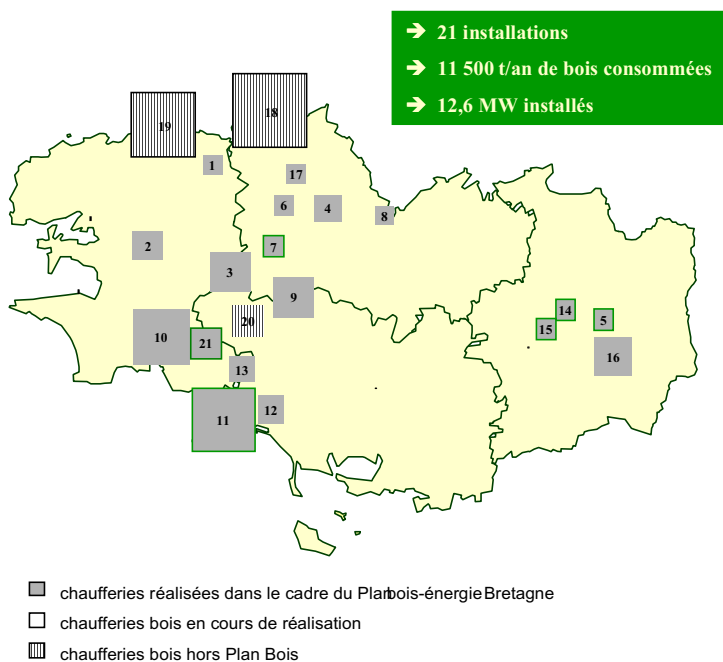
Les chaudières à bois, aujourd'hui en place, fonctionnent avec des plaquettes de bois industriel, deux fois moins coûteuses que les plaquettes bocagères : "nous estimons le prix de la plaquette agricole à 90 euros par tonne livrée, en rémunérant le travail du paysan au SMIC. La plaquette industrielle est aujourd'hui à 45 euros la tonne". "Mais c'est aussi une réflexion politique, rajoute Gaby Le Troadec, la plaquette agricole permet le maintien et l'entretien des haies sur le territoire". Sans compter que "la plaquette bocagère reste deux fois moins chère que le fuel", argumente de son côté Murielle Douté.

Aujourd'hui les agriculteurs sont encore peu nombreux à fournir des plaquettes, mais Trégor bois énergie projette de monter une plate-forme de livraison et stockage dès cet hiver et étudie la question du matériel de livraison, un des derniers obstacles techniques à lever. A terme, elle réfléchit aussi à devenir, pourquoi pas, une structure de commercialisation des plaquettes, pour que "les agriculteurs puissent livrer des plaquettes comme ils livrent des céréales".

NG, Cedapa

CHAUFFERIES-BOIS A ALIMENTATION AUTOMATIQUE Collectivités et assimilés

1	Garlan : mairie + salle polyvalente (2001)
2	Loperec, lycée agricole Le Nivot (2001)
3	Carhaix : Piscine
4	Belle-Isle -en-Terre : mairie et centre Initiation à la Rivière (1998)
5	Ville de Rennes, Ferme de La Taupinais :
6	Plounevez-Moedec : école + mairie (1997)
7	Trébrivan : logements locatifs (1997)
8	SMETTRAL : centre de tri + bâtiments administratifs (2002)
9	Rostrenen : collège + cité administ. (2001)
10	Concarneau : Hopital (2002)
11	Lorient : mairie + centre culturel + piscine + tribunes stade foot
12	Lorient : serres (2001)
13	Rédéné : communauté Emmaus (1999)
14	Trémelin : base de loisirs (2002)
15	Iffendic : Ferme de Careil (1998)
16	Rennes : serres (2002)
17	Cavan, groupe scolaire (2004)
18	Lannion, Hôpital (1984)
19	Roscoff Centre héliomarin (1984)
20	Plouray, Foyer logement (1990)
21	Scaër, piscine



Novembre 2004

A noter qu'il y a 23 installations de chaufferie-bois en Bretagne dans les industries du bois, et 10 installations dans d'autres secteurs (principalement des serres).

> voyage d'études du Cedapa

L'adaptation des laitiers herbagers à la PAC, en Vendée et Loire-Atlantique

Venez échanger avec des paysans du groupe GRADEL, adhérent du Réseau Agriculture Durable, qui a une approche résolument économe de l'agriculture durable

MARDI 25 ET MERCREDI 26 OCTOBRE 2005

Au programme :

- Visites de fermes et échanges avec les paysans.
- Historique du groupe, résultats technico-économiques... etc..
- Analyse et comparaison des chiffres du GRADEL et du CEDAPA.

Ces rencontres pourront aussi être l'occasion de voir comment les paysans herbagers des Pays de La Loire s'adaptent à la sécheresse. Les démarches entamées par le CEDAPA et les paysans de Loire-Atlantique pour obtenir une autre application de la PAC seront certainement aussi à l'ordre du jour.

Enfin, et pour ne pas oublier l'aspect festif, une dégustation de vins est au programme...

Départ : 7h30 le mardi - Retour : 19h30 le mercredi à Plérin

Prévoir un pique nique pour le repas du midi le 25 - Nuit en gîte d'étape (prévoir un sac de couchage) - Repas au restaurant ou en gîte d'étape

Participation demandée : 100 € pour les adhérents Cedapa.

Versement de 30 € d'arrhes à l'inscription.

Inscription obligatoire avant le 5 septembre auprès du Cedapa : 02.96.74.75.50

Nouvelle PAC

Le Cedapa envisage de lancer une action juridique

A quelques jours de la parution des textes français d'application de la PAC, les adhérents du CEDAPA, réunis à l'occasion de leur Assemblée Générale, ont examiné les recours possibles pour les herbagers.



Il est important que chacun fasse le point sur sa situation avant contrat, a-t-il été rappelé.

Le principal angle d'attaque des agriculteurs herbagers est celui de l'article 40 : il permet de rétablir l'égalité de traitement entre agriculteurs quand des mesures agri-environnementales (MAE) ont entraîné une baisse de leur référence historique. C'est le cas par exemple des agriculteurs qui ont diminué leur surface de maïs au profit de l'herbe.

Si le gouvernement français est désormais décidé à appliquer cet article, les conditions d'application restent floues et restrictives : il faudrait que le montant global des aides découplées soit affecté d'au moins 20% ; il ne pourrait y avoir une revalorisation de la DPU tant que le contrat agri-environnemental est en cours...

Autant de dispositions qui appellent de nombreuses questions des adhérents, questions qui ne trouvent pas réponse, y compris auprès de l'administration : "la conseillère technique du Ministère est impossible à joindre", avoue le directeur départemen-

tal de l'agriculture, Georges Cartron.

Les adhérents du Cedapa ont décidé d'aller jusqu'à l'action juridique, si besoin pour obtenir une application de cet article conforme au règlement européen, avec l'idée de se rapprocher des agriculteurs biologiques engagés dans la mesure de conversion durant la période 2000-2002.

A noter que, dans le Grand Ouest, une autre fronde juridique, menée par les herbagers de Loire-Atlantique, est en

cours : elle dénonce la distorsion de concurrence subie par les herbagers, en contradiction avec le traité de Rome, qui exclut toute discrimination entre les producteurs de la communauté.

Un écart de 20% nécessaire

Reste que l'action juridique n'est pas la seule voie. Une autre possibilité de revalorisation des DPU des herbagers existe au niveau départemental à travers l'accès à la réserve. Une possibilité explicitement ouverte par le Ministère, mais à discrétion de chaque département.

A titre d'exemple, le Cedapa a chiffré avec la DRAF l'enveloppe nécessaire pour ramener à 120 €/ha (moyenne régionale), la part découplée des aides historiques liées à la SCOP des éleveurs ayant moins de 20% de maïs dans leur surface fourragère : en Bretagne, cela concernerait plus de 5000 éleveurs d'herbivores (soit près de 20%) pour une enveloppe de 10 371 821 €, soit en

moyenne 2 000 € par exploitation.

Encore faut-il que la réserve soit suffisamment alimentée au niveau national - le taux de prélèvement pour alimenter la réserve ne sera connu qu'au 1^{er} septembre 2006, selon Georges Cartron -, et que le département reconnaisse l'importance d'un rééquilibrage en faveur des herbagers.

Katell Nicolas, Cedapa

■ La DDA tente de rassurer les signataires de contrat mais ne compte régler que quelques cas particuliers

Pour la DDA, aucun problème : les dossiers de revalorisation des DPU seront traités au cas par cas, à l'issue de leur contrat agri-environnemental.

Aucune autre précision que celles déjà connues n'est actuellement donnée sur les modalités de calcul.

■ Les recours juridiques sur les DPU devront attendre l'automne 2006 ?

La DDAF n'attribuera les DPU définitifs qu'à l'automne 2006. D'ici là aucun texte officiel sur la gestion des DPU ne devrait être publié, selon la France agricole du 9 septembre. Un moyen pour le gouvernement de retarder toute contestation formelle(?).

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 Avenue du Chalutier Sans Pitié, Bâtiment Groupama, BP 332, 22193 PLERIN Cédex, 02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr

Directeur de publication : Patrick LE FUSTEC.

Comité de rédaction : Pascal HILLION, Loïc BARBOT, Claude LONCLE, Michel LE VOGUER, Laurence LE METAYER-MORICE
Maquette, secrétariat de rédaction : Nathalie GOUEREC

Abonnements, expéditions : Brigitte TRÉGUIER.

Imprimerie : J'imprime, ZA des Longs Réages, BP467, 22194 PLERIN cédex.

N° de commission paritaire : 76787 AS

ISSN : 1271-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

l'écho du CEDAPA BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

CP : Tél :

Profession:.....

Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant ☐ 15 € (98,39F) ☐ 23 € (150,87F)

Non adhérent, établissement scolaire ☐ 23 € (150,87F) ☐ 38 € (249,26F)

Soutien+organismes, entreprises ☐ 33 € (216,46F) ☐ 50 € (327,97F)

Adhésion 2005 ☐ 31 € (204,46F)

Je m'abonne pour :

1 an

(7 numéros)

2 ans

(14 num.)

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

J'ai besoin d'une facture ☐